

SAS Capital 73.937.77

Téléphone : 07 50 26 58 06 Portable : E-mail : barbafamiglia@ymail.com

le 12 mars 2025

Nom : Barbannaud Prénom : Nicolas

Adresse : 20 lotissement les rivières

Code Postal 83460 Ville : Les arcs

Tél : 0 7 5 0 2 6 5 8 0 6 Portable :

Mail : barbafamiglia@ymail.com

Matériel

Type : Station Technolaugil 20

Emplacement : Abri jardin

Tuyauterie

Nombre de mètres nécessaires :

Diamètre canalisation :

Nature de la canalisation :

Vidange

Endroit de la vidange :

Distance en mètres : Oui

Nature de la canalisation :

Pose d'un régulateur de pression si pression > 6 bars

Electricité

La prise de courant existe-t-elle ? Oui

Endroit pour se reprendre :

Distance en mètre :

Données techniques

TH eau ville :

Pression d'alimentation :

Mur à percer : ☐ OUI ☐ NON

Nature du mur à percer :

Epaisseur :

Nature du sol :

Commentaire de pose

C'est une maison secondaire ; l'installation sera dans un

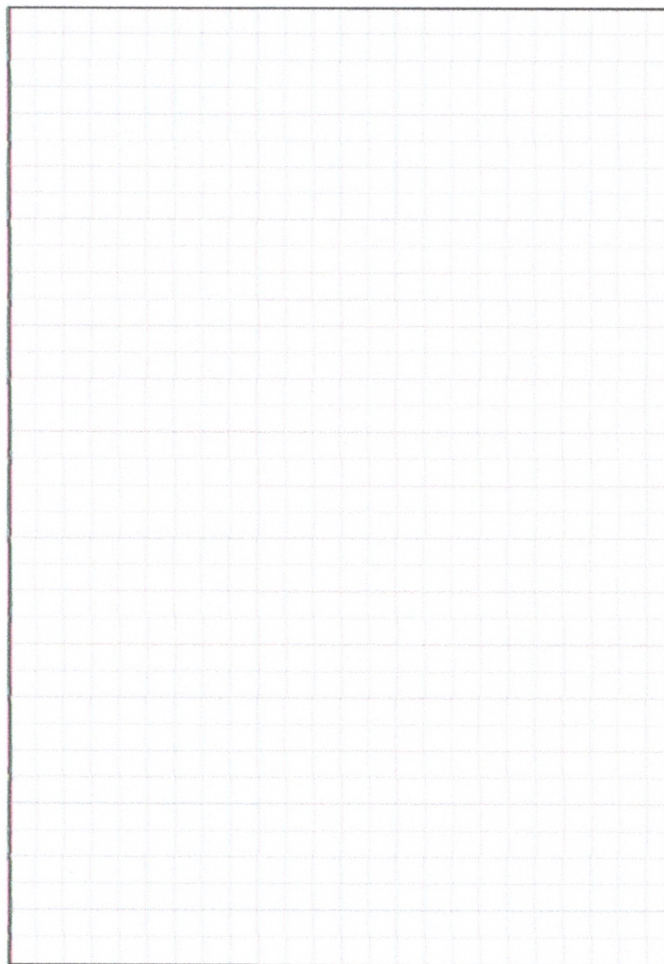
abri pas encore construit. Il faudra contacter MR

Coudrette au 06 65 05 43 77 à partir de mi-avril pour

programmer avec lui l'installation

Itinéraire

Schéma d'implantation



Faire figurer l'emplacement prévu à l'aide des symboles suivants :

Matériel : ○

Branchement eau : X

Vidange : ∇

Prise de courant : ☀

Boîte de dérivation : □

Dérivation de jardin : ⊥

J'atteste avoir donné les indications nécessaires à l'installation du matériel et je m'engage à ne pas faire changer l'appareil de place sauf surcoût de ma part

Nom et Signature Nicolas Barbannaud

12/03/2025

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : Barbarnaud

Prénom : Nicolas

Adresse : 20, lotissement les rivières

Code postal : 83460 Commune : Les arcs

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

Maison

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : Commune : Code postal :

dont je suis : Propriétaire

☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☒ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques

☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☐ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☐ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à... Les arcs, le 12 mars 2025..

Signature du client ou de son représentant :



¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.